

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 janvier 2024

RECONNAÎTRE LES MÉTIERS DE LA MÉDIATION SOCIALE - (N° 2109)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 82

présenté par  
Mme Bonnet

à l'amendement n° 64 de M. François

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, après le mot ;

« équivalente »,

insérer les mots :

« ou d'une expérience professionnelle significative dans la médiation sociale ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à tenir compte de l'expérience professionnelle acquise par les médiateurs sociaux.